



Communiqué de presse

Aquipierre propose le processus de vente immobilière entièrement numérique avec la technologie de LegaLife

Paris, le 27 février 2018 - Le promoteur immobilier Aquipierre, filiale du Groupe Adevim, a signé avec LegaLife un partenariat afin de proposer à ses clients la digitalisation complète du processus de vente de ses programmes immobiliers.

Aquipierre prévoit de mettre en œuvre la solution en avril 2018 sur un premier programme, LE PARC DE LA SEOUGUE, situé dans le Bassin d'Arcachon (La Teste de Buch) avant de l'étendre à l'ensemble des nouveaux programmes du groupe. Développée par LegaLife, la digitalisation du processus de vente immobilière permet au client d'Aquipierre de réserver son appartement en ligne depuis le bureau de vente du promoteur, afin de bénéficier des conseils de l'équipe commerciale. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

Une fois le lot réservé, l'acheteur accède à un compte personnel contenant l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition. Il peut consulter à tout moment le contrat et ses annexes (plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking, etc.) et télécharger dans son espace personnel les différents documents à fournir à Aquipierre et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente.

Améliorer l'expérience client

« La solution mise au point par LegaLife nous permet de dématérialiser l'ensemble des documents nécessaires à la vente. Cela simplifie le processus et permet des gains de temps considérables aussi bien pour nos clients que dans notre relation avec les notaires. La communication entre parties prenantes est optimisée et nos échanges plus fluides », souligne Raphaël Lucas de Bar, Président Directeur Général d'Aquipierre.

Le promoteur disposera en effet d'un compte administrateur partagé avec le notaire du programme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifié des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se mettra à jour automatiquement et en instantané en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées...et cela jusqu'à la livraison du programme.

« La digitalisation des ventes est une véritable innovation pour la promotion immobilière, qui répond à des demandes de simplification du processus. Il n'y a pas que l'expérience client qui est améliorée : le suivi par promoteur et les notaires gagne en rigueur et efficacité. Nous sommes très heureux d'accompagner Aquipierre dans ses premières mises en œuvre », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

À propos d'AQUIPIERRE

Depuis sa création en 2009, AQUIPIERRE s'attache à poser un regard neuf sur la promotion immobilière... Mais aussi à mobiliser, pour chacun de ses projets, les meilleurs partenaires en tissant avec eux une véritable relation de confiance. Et ce, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, d'investissements locatifs ou d'activités commerciales et tertiaires. Résultat, la société fondée par Raphaël Lucas de Bar démontre, chaque jour, sa capacité à imaginer et concevoir des projets innovants, adaptés aux attentes d'aujourd'hui... Ainsi qu'aux grands enjeux urbains de demain. Une capacité qui a permis à AQUIPIERRE, filiale du groupe immobilier multiservices Adevim, de devenir une référence solide sur son marché.

À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

Contacts presse

LEGALIFE

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com